

L'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, qui s'est tenue le 28 mars 2012, a approuvé l'affectation du résultat et notamment le paiement :

- d'un dividende de 1,33 euro par Certificat Coopératif d'Investissement (FR0010483768)
- d'un dividende de 1,33 euro par Certificat Coopératif d'Associé
- d'un intérêt de 3,30% aux parts sociales.

Pour bénéficier du dividende, il faut détenir les titres Certificat Coopératif d'Investissement Brie Picardie (FR0010483768) au plus tard le mardi 10 avril 2012 au soir à la clôture des marchés. Ce dividende sera détaché le 11 avril 2012 et versé le 16 avril 2012.